

1188 Gimel, le 6 novembre 2015

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2016 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 4 décembre 2015

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Lors de sa séance du 6 octobre 2015, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2016.

Celui-ci présente un total de charges de Fr. 9'943'438.00 et un total de revenus de Fr. 9'691'439.00, ce qui représente un déficit de Fr. 251'999.00 comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 789'075.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 117'675.00 pour l'équilibre des services eau, égout, électricité.

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 669'751.00 tandis que les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2016 sont de Fr. 489'501.00. Nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Les impôts (comptes 210) ont été chiffrés sur la base de la situation fiscale à fin août 2015 calculée au taux de 71.5 et tiennent compte également d'un potentiel d'augmentation du nombre de contribuables suite au développement lié à la construction d'immeubles.

D'autre part, les recommandations de l'office cantonal des impôts nous incitent à tenir compte d'une progression de 1% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et l'impôt sur la fortune.

Pour 2016, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 294'764.00, nous alimentons le fonds à raison de 18.556 points d'impôts et touchons, en retour, des dépenses thématiques pour Fr. 266'435.00, du fonds de solidarité Fr 611'841.00 et de la structure de la population Fr. 423'050.00. La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2014 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2017.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720) il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2016 de Fr. 200'697.00. Tandis que le montant versé pour la facture sociale, en légère augmentation, se monte à Fr. 802'047.00 pour 2016.

Les autres taxes et impôts sont estimés en regard de l'évolution de la population.

Les frais de fonctionnement du centre des jeunes (comptes 150) représentent, cette année, une charge nette de Fr. 132'645.00. La participation versée par l'ASSAGIE s'élève à Fr. 40'000.00 afin d'avoir une égalité de traitement entre les différents centres régionaux et sert à couvrir partiellement les frais liés à l'accueil des enfants le midi. Une discussion est ouverte pour que les trois centres soient regroupés au sein de l'ASSAGIE.

La participation cantonale à l'école de musique (compte 152) passe de Fr. 6.50 en 2015 à Fr. 8.50 pour 2016, en application de la nouvelle loi. Le maximum de notre participation s'élèvera d'ici 2018 à Fr. 9.50 par habitant.

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE. Pour 2016, notre participation s'élève à Fr. 1'313'930.70, contre Fr. 845'220.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports) ce qui représente une charge nette de 468'710.70 pour un total de 276 élèves gimelans. Afin d'offrir le service de la journée de garde continue, du personnel supplémentaire a été engagé afin d'épauler le centre des jeunes et répondre ainsi à la demande de la mise en œuvre de la loi sur la journée continue. Notons également l'augmentation budgétisée à Fr. 100'000.00 de notre participation au réseau Ajema (compte 710/3654.00), due entre autre à l'ouverture de l'UAPE Marais'Cré à Gimel.

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) est augmentée pour 2016 à Fr. 32.00 par habitant. En contrepartie, nous recevons une location de CHF 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Les autres coûts liés à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, des routes, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

Sous le poste « service technique » (compte 300) il est prévu l'achat d'un élévateur pour la voirie et la déchèterie.

Sous le service des routes (comptes 430), il a été pris en compte un leasing pour le nouveau Pony. Ce poste inclut également les intérêts hypothécaires liés au projet d'étude de réaménagement de la place de la Vernette.

Sous Parc et promenade (comptes 440), les travaux d'entretien du cimetière se poursuivront en 2016 avec un budget de Fr. 15'000.00

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente un excédent de charges qui pourra être le cas échéant compensé par une révision du montant de la taxe déchet.

Le service 460 « égouts, épuration » inclut la nouvelle taxe de financement des mesures pour la réduction des micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et sera reportée sur la taxe d'épuration de l'eau à raison de Fr. 0.15 par m³. Le coût du m³ passera dès lors de Fr. 0.40 à Fr. 0.55 HT.

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population qui nous attend ces prochaines années, notamment le quartier Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est difficile d'interpréter actuellement.

Le budget 2016 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2016 avec, aux recettes, un montant de Fr. 9'691'439.00 et un montant de Fr. 9'943'438.00 aux dépenses, soit un excédent de charges de Fr. 251'999.00.

Philippe Rezzonico


Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : La Boursière :

Sylvie Judas

Pascale Ducret



Commentaires sur les comptes du budget 2016 :

- 110/3650.00 **Subventions aux sociétés locales :**
Diminution du montant suite à l'arrêt de la location du local fanfare à la Rosière
- 150/4362.00 **Rbt de frais administratifs :**
Participation de Fr. 40'000 de l'Assagie comme soutien aux centres des jeunes pour l'accueil des enfants à midi
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2000 habitants à Fr. 8.50
- 300/3115.00 **Achat de machines, véhicules :**
Achat d'un engin manitou pour la voirie et la déchèterie, ce qui permettra également de tasser les bennes
- 351/3141.29 **Entretien et chauffage des portacabines :**
Les portacabines étant amortis, l'Assagie ne verse plus sa participation en relation avec l'amortissement. Dès lors, les frais sont supérieurs aux revenus et pour des raisons de clarté, il a été décidé de comptabiliser le montant des frais en charge et le loyer de l'Assagie en revenus (351/4271.29). Auparavant, uniquement le solde en notre faveur était comptabilisé dans les revenus
- 353/4271.04 **Loyer UAPE :**
Selon le bail à loyer établi
- 357/3312.00 **Amortissement bâtiments et construction :**
Amortissement des travaux de transformation du hangar de la voirie

- 430/3115.00 **Achat de machine, véhicules :**
Il s'agit du leasing du nouveau Pony conclu pour 5 ans
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Nouveau financement national pour l'équipement d'une centaine de station d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an calculée pour Gimel sur 2000 habitants
- 460/4362.06 **Taxe épuration eau potable :**
Afin de financer cette nouvelle taxe, la Municipalité a décidé d'augmenter le prix de l'épuration de Fr. 0.15 qui passer de Fr. 0.40 à Fr. 0.55 HT par m³ d'eau épuré pour 2016
- 520/3523.00 **Participation journée continue :**
Le montant de Fr. 22'000 correspond à l'engagement d'auxiliaires pour un temps estimé à 70%. Ce personnel auxiliaire participera aux activités du centre des jeunes afin d'assurer la pause de midi et la sortie de l'école de l'après-midi. Ces personnes travailleront également en collaboration avec les centres des jeunes d'Etoy et d'Aubonne
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
1923 habitants à Fr. 32.00
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2000 habitants à Fr. 20.70
- 710/3654.00 **Réseau Ajema :**
Augmentation suite à l'ouverture de l'UAPE et fréquentation en hausse des enfants de Gimel